



Assemblée générale

Distr. limitée
21 février 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Vingt-deuxième session

18-22 février 2019

Point 3 e) de l'ordre du jour

Demands adressées au Comité consultatif en application des résolutions du Conseil des droits de l'homme et actuellement examinées par le Comité

Effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme

M. Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, M. Mohamed Bennani, M. Lazhari Bouzid,
M. Alessio Bruni, M. Ion Diaconu, M^{me} Karla Hananía de Varela, M. Ludovic
Hennebel, M. Mikhail Lebedev, M. José Augusto Lindgren Alves, M. Xinsheng Liu,
M. Ajai Malhotra, M. Kaoru Obata, M^{me} Mona Omar, M^{me} Elizabeth Salmón,
M. Dheerujall Seetulsingh, M. Changrok Soh, M. Cheikh Tidiane Thiam,
M. Jean Ziegler : projet de mesures à prendre

22/... Effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 34/8 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2017, dans laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif de mener une étude et d'établir un rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, en mettant un accent particulier sur les droits économiques, sociaux et culturels, notamment du fait de la réorientation de l'investissement étranger direct, de la réduction des apports de capitaux, de la destruction des infrastructures, de la limitation du commerce extérieur, de la perturbation des marchés financiers, des répercussions négatives sur certains secteurs économiques et des entraves à la croissance économique, en recommandant des mesures à prendre par les gouvernements, les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, les organisations régionales et internationales et les organisations de la société civile à cet égard, et de présenter ledit rapport au Conseil des droits de l'homme à sa trente-neuvième session, en vue de son examen lors du dialogue,

Rappelant en outre qu'à sa dix-neuvième session, le Comité consultatif a créé un groupe de rédaction, qui est actuellement composé de Lazhari Bouzid, d'Alessio Bruni, d'Ion Diaconu, de Karla Hananía de Varela (Présidente), de Ludovic Hennebel, de Mikhail Lebedev, de José Augusto Lindgren Alves, de Xinsheng Liu, d'Ajai Malhotra, de Mona Omar (Rapporteuse) et d'Elizabeth Salmón,

Notant qu'à sa trente-huitième session, le Conseil des droits de l'homme a décidé de prolonger le délai accordé au Comité consultatif pour achever ses travaux et a prié le Comité de lui soumettre son étude à sa quarante-deuxième session,



1. *Accueille avec satisfaction* les réponses au questionnaire qui a été distribué à l'issue des débats tenus à la vingt et unième session du Comité, reçues d'États, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales ;

2. *Prend note* du projet de rapport final sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme que le groupe de rédaction lui a soumis à sa vingt-deuxième session¹ ;

3. *Prie* le groupe de rédaction de parachever son rapport au Conseil des droits de l'homme en tenant compte des débats tenus par le Comité consultatif à sa session en cours, après l'avoir fait distribuer à tous les membres du Comité consultatif pour approbation par voie électronique, et de le soumettre au Conseil à sa quarante-deuxième session.

¹ A/HRC/AC/22/CRP.2.